

SOCIETE DES OSTEOPATHES de L'OUEST

**Bulletin d'inscription
Osteopathie Energétique»
Avec Nicholas Handoll
Le 20 et 21 mars 2020**

à adresser avant le 14/03/2020 à :
Cécile MANACH
4 rue de la mairie
35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal et Ville :

Téléphone :

E-mail :

M'inscris à formation présentée par Caroline Penn et Nicholas Penn. Ci-joint le règlement par chèque, rempli du montant correspondant à mon statut. Le tarif est de 500 euros pour les membres actifs de la SOO et de 600 euros pour les membres usagers. Il couvre l'ensemble des frais pédagogiques, les pauses et repas du midi étant offerts par la SOO.

Conformément au règlement intérieur, le paiement est à effectuer en 2 chèques séparés :

- un de 25% du coût de la formation qui sera directement encaissé et conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation
- un de 75% restant du coût total de la formation, qui ne sera encaissé qu'au moment de la formation et en cas de participation à cette dernière.



Château D'Apigné

- Je suis membre actif à jour de ma cotisation SOO 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 375€ et 125€
 - Je suis membre usager à jour de ma cotisation 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 150€ et 450 €.
 - Je n'ai pas encore réglé ma cotisation 2020 et je joins un chèque séparé de 50 € pour l'adhésion comme membre actif ou 10 € comme membre usager ainsi que pour les primo-inscriptions les photocopies des documents suivants :
 - Mon Diplôme d'Ostéopathe (pour tous)
 - Attestation d'inscription au répertoire Adeli (pour tous)
 - Attestation d'inscription à la CIPAV (uniquement pour les membres actifs).
- Le règlement de la cotisation sera effectué sur un chèque différent de celui pour les frais de formation.